

<p>Travaux de sécurité aux abords des écoles 2010 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire</p>
--

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 39

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Emmanuelle Caru-Charreton, Adjointe au Maire, expose que le budget primitif de l'année 2010 prévoit une part importante de dépenses d'investissement correspondant à des travaux éligibles à des subventions publiques.

Parmi ces opérations, certaines correspondent à des projets relatifs à la sécurité aux abords des écoles.

Des aménagements ont déjà eu lieu depuis Mars 2008 aux abords des écoles, tels que l'élargissement et la protection de la zone 30 devant l'école Jules Ferry, la réorganisation de la circulation devant l'école Desceliers, la création de places de stationnement PMR (personnes à mobilité réduite) dans le cadre de « Handiscool » au niveau des écoles Desceliers, Paul Bert, S. Delaunay, de Broglie, etc., la modification des tâches des gardiens des groupes scolaires qui assurent la sécurité des enfants sur le passage piéton lors de chaque entrée et sortie.....

La municipalité est consciente que le travail reste à poursuivre, compte-tenu des remarques émises lors des conseils d'écoles, des réunions de démocratie locale et des demandes individuelles émanant des administrés.

C'est pourquoi, à partir du diagnostic partagé avec les usagers, il est envisagé de poursuivre les efforts entrepris au travers des projets d'aménagements décrits ci-après.

Écoles Blainville – R. Simon

Les pratiques de stationnement gênent l'accès au trottoir pour pouvoir accéder jusqu'à ces deux écoles. Au delà des barrières existantes, les voitures stationnent à cheval sur le trottoir, obligeant les familles à utiliser la chaussée.

La solution proposée consiste à installer des potelets entre les n° 6 et 12. Le coût de cet aménagement est estimé à 1 500 €TTC.

École Sévigné

L'arrêt de bus situé place des Martyrs de la Résistance est conçu de telle manière que les bus ne l'utilisent pas et s'arrêtent le long de la chaussée. Cet espace est cependant utilisé par les familles lors des entrées et sorties de l'école, entraînant des conflits entre les chauffeurs de bus et les parents.

Il est proposé de modifier cet arrêt et de le mettre aux normes PMR afin que les bus s'arrêtent en pleine voie et de faire de la partie en encoche un « dépose minute » pour les familles. Ce projet estimé à 5 500 €TTC sera présenté à Dieppe-Maritime qui détient la compétence au niveau des transports en commun, et ne fera pas l'objet d'une demande de subvention par la Ville.

École Michelet

L'accès de l'école est situé avenue du Général Leclerc et la traversée de cette voie est assurée par le feu tricolore doté d'un bouton d'appel piéton. En aval de cet accès, côté pair, des places de stationnement sont matérialisées. En amont de celles ci, un marquage de type zébra est présent, où les voitures ont l'habitude de stationner lors des entrées et sorties d'école.

Comme pour Blainville, il est envisagé d'implanter des potelets le long des zébra entre les n° 28 et 38, pour un coût d'aménagement de 1 000 €TTC.

Écoles Prévert – Triolet

Le parking réservé aux enseignants doit normalement être fermé par une chaîne. Or, lors des entrées et sorties d'écoles, les véhicules accèdent à ce parking provoquant une situation d'insécurité. En effet, la chaîne n'est jamais mise en place. Par ailleurs, malgré l'existence de barrières le long du trottoir, des véhicules arrivent à stationner sur le trottoir entre les barrières et le mur.

La solution proposée est d'installer des barrières transversales pour bloquer l'accès du trottoir et d'inciter les enseignants à utiliser la chaîne limitant l'accès au parking. Le coût de cet aménagement est de 400 €TTC.

De plus, dans le cadre de l'étude menée sur la mise en place d'un pédibus, il a été révélé un besoin de deux passages piétons rue Mozart et d'un autre passage piéton au droit de l'immeuble Dialogue. Ces aménagements sont à intégrer dans le programme en cours.

Écoles Marie Curie et Pierre Curie

La circulation est interdite dans la rue de l'école (Paul Bazin) aux heures d'entrée et de sortie. Les véhicules stationnent rue Jean Puech sur les trottoirs et au niveau de la crèche « le cheval à bascule ». Par ailleurs, cette rue est très passagère et dépourvue de trottoir entre les rues Albert Lebel et Paul Bazin.

Il est proposé d'aménager un trottoir entre les 2 rues précitées, d'instaurer une zone 30 km/h accompagnée de 4 coussins berlinois. Le coût de cet aménagement est estimé à 24 000 €TTC.

Écoles Langevin et Louise Michel (côté rue A. Lamotte)

La largeur de cette rue favorise une circulation à grande vitesse. Depuis un an le gardien de ce groupe scolaire assure la sécurité du passage piéton, mais des efforts sont encore nécessaires, notamment pour répondre au problème du stationnement.

Il est proposé d'instaurer une zone 30km/h entre les rues Alexandre Ribot et Paul Bignon accompagnée de 2 coussins berlinois au droit de l'entrée de l'école, et de créer des places de stationnement en chicane. Le coût de ces aménagements est estimé à 3 200 €TTC.

Écoles Jules Ferry – V. Feldmann

L'avenue Jean Jaurès n'offre pas suffisamment de possibilités de stationnement, provoquant ainsi des problèmes d'insécurité. Il est proposé de matérialiser des places de stationnement à proximité. Cette dépense n'est pas significative.

D'autre part, pour poursuivre le travail d'aménagement entamé autour de secteur, il est envisagé de réaménager l'arrêt de bus situé près de l'école, au carrefour avec la rue Pierre-Albert Roger et de réaménager le trottoir au droit de cet arrêt de bus, ce qui offrirait plus de sécurité entre les écoles Feldmann et Ferry. L'arrêt de bus qui est situé en face de l'école devrait être déplacé lui aussi afin de pouvoir le mettre aux normes PMR.

Ces aménagements doivent être portés par Dieppe-Maritime qui en assumerait la charge au titre de la compétence « Transports ». Néanmoins, une part résiduelle incomberait à la Ville pour un montant estimé à 35 000 €TTC.

De plus, l'utilisation de la rue Louis Fromager s'avère dangereuse de par l'absence de trottoir et très fréquentée par les élèves du collège Braque et des écoles Feldmann et Ferry. Il convient de prévoir la réalisation de ce trottoir, sur environ 180 mètres, pour un coût estimé à 90 000 €TTC.

Écoles Louis de Broglie maternelle et élémentaire

Au delà de la seule problématique des entrées et sorties de ces écoles, il est envisagé une appréhension globale de l'environnement du groupe scolaire et du square Perrotte. L'aménagement d'une zone 30 avec l'installation de panneaux de début et fin de zone, la pose de coussins berlinois sur les endroits stratégiques et l'ajout de passages piétons sont estimés à 13 000 €TTC.

Le montant de ces travaux s'élève à 173 600 € TTC soit 145 150 €HT ;

Le montant des subventions escomptées s'élève à 70 275 €

Le tableau ci-dessous résume les diverses opérations envisagées :

BATIMENTS	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (€TTC)	SUBVENTION ATTENDUE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
Ecoles Blainville et R. Simon	Pose de potelets	1 500,00 €	627,00 €
Ecole Sévigné	Modification de l'arrêt de bus (charge Agglo)	5 500,00 €	Sans objet
Ecole Michelet	Pose de potelets	1 000,00 €	418,00 €
Ecoles Prévert et Triolet	Pose de barrières	400,00 €	167,00 €
Ecoles P. Et M. Curie	Création d'un trottoir et d'une zone 30 km/h	24 000,00 €	10 033,00 €
Ecoles Langevin et L. Michel	Création d'une zone 30 km/h	3 200,00 €	1 338,00 €
Ecoles Ferry et Feldmann	Modification de l'arrêt de bus	35 000,00 €	14 632,00 €
Ecoles Ferry et Feldmann	Création d'un trottoir	90 000,00 €	37 625,00 €
Ecoles de Broglie maternelle et primaire	Création d'une zone 30 km/h	13 000,00 €	5 435,00 €
	TOTAL PROJETS	173 600,00 €	
	Dont part subventionnable	168 100,00 €	70 275,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme de travaux de sécurité décrit ci-dessus,
- de solliciter cette subvention au titre de la réserve parlementaire,
- d'entreprendre ces travaux par anticipation sur l'attribution de cette subvention, sans préjuger de son octroi éventuel de cette subvention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--